

Par E-Mail

Aux représentants des médias

Lausanne / Zoug, le 8 mars 2018

Communiqué de presse:

La conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture présente son concept pour la politique agricole PA22+

La conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) a adopté le 18 janvier 2018 un rapport établissant ses "réflexions conceptuelles sur la PA22+". La CDCA s'aligne sur la conception du secteur agro-alimentaire définie dans la Constitution. Elle constate cependant que la part du franc des consommateurs revenant aux familles paysannes est en constante diminution. Par contre, le nombre et la densité des directives administratives ne cessent d'augmenter. Se concentrer sur la création de valeur ajoutée et la conquête de marchés supplémentaires, telle est la perspective proposée par la CDCA au secteur agroalimentaire. Les coopérations horizontales et verticales, la responsabilité individuelle et les opportunités liées à l'informatique et au numérique représentent des éléments importants de la PA22+.

La vision de la CDCA rassemble l'expérience et les attentes des cantons. Philippe Leuba, conseiller d'Etat et président de la CDCA explique: «Tous les échelons du secteur agroalimentaire ont deux objectifs en ligne de mire : la création de valeur ajoutée et le marché. Le secteur dans son ensemble fabrique des produits alimentaires d'excellente qualité à partir de matières premières d'origine suisse et, ainsi, augmente ses débouchés à l'intérieur du pays et à l'étranger. Pour y parvenir, il met à profit sa capacité d'innovation, prend des mesures douanières harmonisées, et valorise l'origine suisse des produits. L'agriculture fournit les prestations d'intérêt général, prestations qui sont attendues et financées par la population. Le travail des ressources se fait de manière à respecter l'environnement et l'intensité de production est adapté au potentiel local.»

Le but étant d'améliorer la rentabilité de l'activité agricole

La population soutient l'agriculture. Celle-ci contribue à l'approvisionnement du pays, entretient le paysage, prend soin de l'environnement et favorise la biodiversité. Malgré la volonté et les efforts des familles paysannes de gagner leur revenu dans le cadre du marché, depuis plus de 25 ans la part du franc du consommateur leur revenant diminue continuellement. Dans la même période, l'index des prix à la consommation a même augmenté légèrement. De ce fait, la rentabilité de l'activité agricole est devenue un défi majeur pour un grand nombre d'exploitations. Améliorer la rentabilité de l'activité agricole doit donc être le premier objectif de la PA22+.

Le secteur agroalimentaire doit miser sur une stratégie de qualité au sens large et, en conséquence, demander des prix justifiés pour ses produits. De plus, il faudra acquérir des marchés supplémentaires. Le but de ces démarches étant d'augmenter la valeur ajoutée. Plus de transparence, le rééquilibrage du pouvoir au sein du marché pour chacun des maillons de la chaîne de création de valeur, de nouvelles coopérations et la digitalisation serviront de levier d'action afin de stimuler les différents marchés agricoles.

Introduire le numérique dans le système des paiements directs

En contrepartie de leurs prestations, les agriculteurs sont indemnisés par les paiements directs. Ce système fonctionne bien, grâce aussi au travail des cantons. Cependant, le système des paiements directs souffre d'un perfectionnement trop poussé, au risque de le scléroser. Sa simplification et la standardisation des exigences sont impératives. Le numérique renforcera la fiabilité des enregistrements et des contrôles. En tirant profit du niveau de formation élevé et en s'appuyant d'avantage sur la responsabilité individuelle, le nombre des exigences prescrites peut être diminué. Il faut donner aux cantons plus de latitude pour mettre sur pied des programmes et des projets régionaux et transversaux (agriculture, environnement, nature, paysage).

Les cantons: acteurs de la politique agricole

En politique agricole, le rôle des cantons ne se limitent pas à l'application des réglementations fédérales. Les cantons sont porteurs de la formation professionnelle et de la vulgarisation agricole. Ils veillent ainsi à ce que les familles paysannes soient capables de relever les défis. En mettant en place des programmes d'encouragement, les cantons favorisent l'atteinte des objectifs environnementaux, de conservation des eaux et de protection de la nature, favorisent les investissements dans les terres et les infrastructures agricoles et favorisent la création de valeur ajoutée en agriculture comme en viticulture. Les cantons utilisent leurs compétences en matière de réglementations et d'applications pour coordonner et combiner les différentes législations au profit de leur propre économie.

Philippe Leuba résume: «la rentabilité de l'activité agricole doit être améliorée. Une part plus grande du franc du consommateur doit revenir aux familles paysannes. Le système des paiements directs doit être simplifié et il faut donner aux cantons plus de latitude pour mettre sur pied des programmes et des projets.»

contacts:

- Conseiller d'Etat Philippe Leuba, président:
tél. 021 316 60 01, philippe.leuba@vd.ch
- Roger Bisig, secrétaire:
tél. 079 709 81 09, tél. G 041 728 55 51, roger.bisig@zg.ch

Plus d'informations

<http://www.ldk-cdca.ch/de/index.php>